



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre l'intolérance à l'Université

Question au Gouvernement n° 1913

Texte de la question

LUTTE CONTRE L'INTOLÉRANCE À L'UNIVERSITÉ

M. le président. La parole est à M. Vincent Ledoux.

M. Vincent Ledoux. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. « J'ai 19 ans et je suis noir », écrit Abd Al Malik. « Ceux qui ont l'œil du cœur ouvert savent bien que la couleur n'est qu'un jeu de lumière. Une réfraction qui a eu lieu à un moment plus ou moins précis de notre histoire collective et cette réfraction a pris corps... »

Cette réfraction de l'œil, du cœur et de l'intelligence a aussi malheureusement pris corps à l'université, s'installant insidieusement dans cet espace du savoir et de l'apprentissage qui devrait en être exempt, sauf dans l'enseignement afin de mieux l'exposer, la dénoncer et la combattre.

Cette réfraction prend des formes différentes, mais qui se ressemblent par ses racines et ses objectifs : antisémitisme à Metz, racisme anti-noirs à Mulhouse, où l'on crache son venin sur les réseaux sociaux et les bancs des amphithéâtres, racisme anti-blancs à Paris 8, où des ateliers non mixtes et des séminaires sont parfois financés avec de l'argent public, atteintes à la liberté d'expression et de création à la Sorbonne, avec la contestation pour « racialisme » de la mise en scène des *Suppliantes* et autres thèses complotistes soutenant l'idée folle d'un pseudo-racisme d'État.

Face à ces actions qui horrifient et inquiètent tous ceux qui ont l'œil du cœur ouvert, pour reprendre cette belle expression, quelle action conduisez-vous, madame la ministre, pour mettre un terme à ces petites entreprises qui prospèrent, et consistent à remettre en cause les valeurs républicaines au sein de l'université ? Merci de nous préciser l'action du Gouvernement pour combattre ce racisme ordinaire dans un lieu qui doit demeurer celui de la culture, de l'ouverture et de la tolérance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir et sur plusieurs bancs des groupes LaREM, LT et LR.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Monsieur le député, tous les faits que vous avez rappelés sont inqualifiables, et choquants. Vous avez raison, ils ne devraient pas exister dans la société, et encore moins dans les universités. Les établissements sont systématiquement accompagnés, de façon à ce que des plaintes ou des signalements puissent être déposés auprès du procureur. Nous avons mis à disposition dans les établissements des référents capables d'aider les étudiants comme les personnels à lancer ces processus de signalement, et surtout à savoir comment réagir.

Vous l'avez rappelé, cette banalisation, ces procédés insidieux cherchant parfois à culpabiliser les gens

existaient peu dans les universités. Nous devons aider les établissements à réagir, en leur proposant notamment l'aide d'associations ou d'avocats gratuits, pour que les étudiants puissent se défendre.

Plus largement, j'ai décidé qu'il y aurait dorénavant dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les universités une journée dédiée à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme : non pas une date de plus dans le calendrier, mais une véritable journée d'étude, de travail notamment sur les mémoires, qui permette, par l'éducation, à tous les jeunes présents à l'université de se rendre compte de la gravité des faits. En effet, ce qui m'interpelle peut-être le plus est que leur première réaction est de dire qu'ils ne se « rendaient pas compte » qu'ils étaient en train de commettre une infraction. C'est contre cela que nous devons évidemment lutter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir et sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1913

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mai 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [8 mai 2019](#)